

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 28 juin 2021 modifiant la décision du 19 janvier 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-Ouest.

NOR : JUST2119818S

La secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1er de la décision du 19 janvier 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-Ouest, au titre de 2021-2022, est modifié comme suit :

La mention :

Département	Direction	Fonction
Vienne	AP	Directeur ou directrice du centre pénitentiaire de Poitiers- Vivonne

est remplacée par la mention :

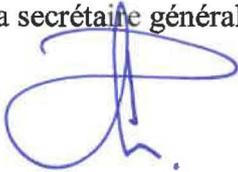
Département	Direction	Fonction
Vienne	PJJ	Directeur territorial ou directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **28 JUIN 2021**

La secrétaire générale,



Catherine PIGNON